

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	36 (1948)
Heft:	758
 Artikel:	Questions féminines qui seront soumises à l'Assemblée de l'ONU
Autor:	AWG
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266664

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Parait le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an	Fr. 6.—
6 mois	3.50
ETRANGER	8.—
Le numéro	0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Les convaincus persuadent, les bienveillants désarmant.

JOUBERT.

NEUCHÂTEL

Vendredi 22 octobre à 20 h. 30
au Restaurant Neuchâtelois
Faubourg du Lac 17

Nous convions nos lecteurs et lectrices à venir s'entretenir du Mouvement Féministe et de Femme Suisse.

Les entretiens de Genève, le 8 septembre et de Lausanne le 9, ont été extrêmement fructueux et sympathiques. Le but de chacun de ces journaux a été discuté et défini ; chacun dans son genre doit mettre en rapport les femmes de milieux divers, afin que les désirs, les nécessités des unes et les expériences des autres soient connus et permettent une collaboration féconde.

A Lausanne, la vaste Table ronde autour de laquelle on s'entretenait, évoquait les valeureux chevaliers à la recherche du Graal, il ne manquait même pas le Roi Arthur, en la personne du Dr Muret, président d'honneur des suffragistes vaudoises. N'avons-nous pas aussi un Graal qui nous échappe sans cesse, mais qu'il vaut la peine de poursuivre une noble cause ?

Que les Neuchâteloises viennent nombreuses nous apporter critiques et idées nouvelles !

Invitation du Centre de liaison de Neuchâtel

Aux associations de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses.

Chères amies confédérées,

Le Centre de liaison des sociétés féminines de Neuchâtel à l'honneur d'inviter l'Alliance Nationale des sociétés féminines suisses à siéger dans ses murs les 23 et 24 octobre prochains.

Dans cette année où il fête le centenaire de son rattachement complet à la Suisse, le canton de Neuchâtel se fait un plaisir de resserrer les liens qui l'unissent au reste du pays en accueillant les femmes qui travaillent au progrès moral et social de notre chère patrie. Nous espérons que, de votre côté, vous apprécierez ce court séjour dans notre canton qui, par sa diversité et son esprit d'indépendance, donne l'image du pays tout entier.

En formant les vœux les meilleurs pour la complète réussite de votre 47me assemblée générale, nous espérons que vous répondrez nombreuses à notre invitation et nous vous présentons, chères amies, nos messages très cordiaux.

Centre de liaison des S.F.N.
Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital, 43.

La présidente : La secrétaire :
Cécile Clerc C. Wegmann.

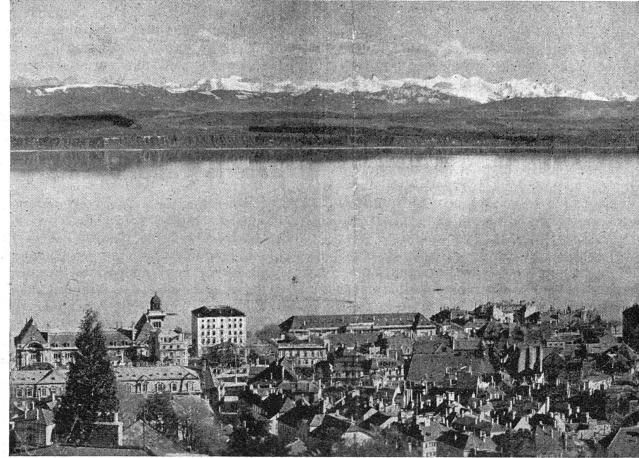
ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACOMBE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE



NEUCHATEL: Vue générale, le lac et les Alpes. (Cliché ADEN)

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

XLVII^e Assemblée générale à Neuchâtel

les Samedi et Dimanche 23 et 24 octobre 1948

Samedi 13 octobre, 14 h., Salle du Grand Conseil

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue.
2. Rapport du Comité.
3. Rapport de la Trésorerie.
4. Rapport des vérificatrices.
5. Elections.
6. Appel des déléguées.
7. Lieu de la prochaine assemblée.

Thé offert par le Centre de liaison de Neuchâtel.

8. Réorganisation de l'Alliance et questions financières.
9. Questions et propositions individuelles.

Samedi soir, 20 h. 30, à la Rotonde
soirée récréative offerte par les associations neuchâteloises

Dimanche 24 octobre, 10 h., Salle du Grand Conseil

Exposé du Dr. Renée Girod :

Les Sociétés féminines et l'Organisation des Nations Unies

Conférence de M. Eddy Bauer, Recteur de l'Université de Neuchâtel :

La Suisse en face de l'Europe de 1948

13 h. Banquet officiel à la Rotonde.

Au Conseil Economique et Social

Dans sa dernière session, le Conseil n'avait pas seulement à discuter les rapports de ses commissions, telles que les commissions, sociale, des droits de l'homme, de la condition de la femme, etc., mais il a dû encore traiter plusieurs problèmes spéciaux : appel des Nations Unies en faveur de l'enfance,

dont on prolongera l'activité, création de l'Organisation mondiale de la Santé, dont le siège est à Genève, problème des réfugiés confié à la nouvelle Organisation internationale des réfugiés.

Une des sessions du Conseil économique et social en 1949, aura lieu à Genève.

Questions féminines qui seront soumises à l'Assemblée de l'ONU

Tandis que l'Assemblée des Nations Unies siège au Palais de Chaillot, il ne sera pas inutile de récapituler les résolutions que le Conseil œcuménique et social a décidé de présenter à la ratification de l'Assemblée, lors de sa septième session qui se tient à Genève, du 19 juillet au 29 août.

Parmi les commissions qui dépendent du Conseil, nous avons parlé à plusieurs reprises de la Commission de la condition de la femme qui étudie les problèmes dont s'occupe le Mouvement féministe depuis sa création. Cette commission a présenté un rapport qui a été examiné longuement. A cet effet, le Conseil œcuménique et social avait constitué un comité pour la durée de cette session ; ce comité était considéré comme fort important puisque M. Malik (Liban), président du Conseil, en assurait aussi la présidence.

Voici les points sur lesquels portent ces résolutions :

Droits politiques.

Demander aux états membres des Nations Unies, qui n'ont pas encore accordé aux femmes les mêmes droits politiques qu'aux hommes, de leur accorder ces droits dans tous les domaines de la vie nationale, économique, culturelle, sociale et politique.

On avait déjà envoyé une communication aux états dont la constitution était en désaccord avec les principes de la Charte des Nations Unies, après l'Assemblée générale du 11 décembre 1946. A ceux qui n'ont pas répondu à cette communication, sera adressée une note spéciale pour leur demander quelles mesures ils ont l'intention de prendre et les inviter à agir sans délai dans le sens indiqué.

On demande en outre de nommer plus fréquemment des femmes aux postes importants des institutions nationales, car il est vraisemblable que, de cette façon, l'opinion publique féminine serait incitée à participer avec plus d'intérêt à la vie politique et sociale, c'est-à-dire à user de ses droits en participant aux élections. Cette recommandation vise naturellement des pays où la femme n'a pas encore pris conscience de l'importance de son action, mais nous savons que dans les pays qui ont été occupés ou en guerre, les femmes ont voté en masse, que ce soit en France, en Italie ou dans les Balkans, dès qu'elles ont été admises à participer aux scrutins.

A l'intention des pays où la participation féminine est encore réticente, on désire que le secrétaire général rédige pour le grand public une brochure qui montrerait clairement dans quelle mesure l'égalité politique a été accordée aux femmes.

Si le droit de vote féminin est actuellement acquis presque partout, il subsiste encore des obstacles, même dans les pays les plus progressistes, à leur carrière administrative, judiciaire, diplomatique ou simplement libérale ; on demande donc que l'accès des femmes à ces différentes charges soit libre et que, notamment, les



gouvernement nomment de plus nombreuses déléguées aux organes et institutions des Nations Unies. Cette recommandation n'est pas superflue, comme on pourra s'en rendre compte par l'article que nous publions plus loin.

Statut juridique.

Ces droits doivent faire l'objet des discussions de la troisième session de la Commission de la condition de la femme ; on demande qu'en prévision de ces débats, et pour leur servir de base, le secrétariat général établisse un rapport d'après les réponses au questionnaire sur le statut de la femme, qui a été envoyé à tous les pays et qui donnera les précisions nécessaires sur la condition juridique et le traitement de la femme, ainsi que les conventions qui déterminent la nationalité de la femme mariée. Les réponses reçues n'étant pas toujours suffisantes, on suggère de provoquer l'envoi de renseignements supplémentaires par une liste de questions judicieusement posées.

Mariages mixtes.

Les mariages entre personnes de couleur, de nationalité, de race, ou de religion différentes ne doivent pas être interdits par des dispositions législatives, de même qu'une femme ne doit pas être empêchée de quitter son pays d'origine pour aller résider avec son mari à l'étranger. Le Conseil économique et social réserve cependant les restrictions au libre choix d'un époux, fondées sur la parenté, l'âge, la nature des fonctions exercées ou autres raisons semblables.

Cette dernière restriction qui empêche un homme d'épouser telle ou telle femme parce qu'il est chargé de telle ou telle fonction choque notre goût de l'indépendance et elle a suscité des discussions animées. D'ailleurs, l'époque n'est pas si lointaine où les romanciers attendrissaient les lecteurs sur le sort du jeune officier français qui voulait épouser la modeste jeune fille sans dot, sans la dot réglementaire ; et la modeste jeune fille s'effaçait héroïquement, pour ne pas entraîner la carrière de celui qu'elle aimait ; parfois aussi un parrain d'Amérique ou d'ailleurs surgissait, qui fournissait la dot et dispensait le honneur.

Il nous semble que l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas résérer le cas des restrictions au mariage dues à la fonction que l'on occupe ; mais évidemment on peut soutenir aussi l'argumentation suivante : celui qui a choisi sa profession, qui a accepté une fonction et les charges qui en découlent, doit faire le choix entre sa fonction ou la femme qu'il souhaite épouser ; s'il tient à la femme d'abord, il peut renoncer à sa fonction. Voilà pourquoi cette restriction peut se justifier.

Les interdictions qui empêchent les mariages entre gens de couleur ou de race différentes sont autrement graves, on ne peut en effet renoncer à la couleur de sa peau ou à la race dont on est issu ; il est inhumain d'enchaîner définitivement ainsi la liberté et l'on se félicite de la condamnation portée sur ce genre de mesures législatives par le Conseil économique et social.

Action sur l'opinion publique.

Le Conseil réclame du secrétaire général un grand effort pour faire disparaître les préjugés qui subsistent encore dans le monde, contre les femmes. A cet effet, il doit user de la presse, de la radio et du

cinéma auxquels il fournira toute la documentation nécessaire.

Les femmes suisses connaissent ce problème mieux que personne et il est possible que nous bénéficiions des dispositions qui seront prises par le Secrétariat.

Instruction et formation professionnelle.

Il est fréquent que les jeunes filles ne jouissent pas des mêmes facilités que les jeunes gens pour s'instruire ou se préparer à gagner leur vie ; les gouvernements doivent veiller là aussi à tenir la balance égale entre les deux sexes, sans distinction de nationalité, de race ou de religion. L'Unesco est l'organe tout spécialement chargé de s'occuper de ces problèmes, on lui recommande l'instruction des femmes, mères adultes dans les pays où elles sont mal informées de leurs droits politiques, sociaux et civiques, afin qu'elles en usent à bon escient.

Droits économiques.

Enfin, la possession des droits politiques serait incomplète si elle ne s'accompagnait pas de l'égalité économique, c'est-à-dire du droit de chaque sexe à un salaire égal pour un travail égal.

On reconnaît vraiment que cette recommandation est fondamentale et déterminante, parce qu'elle est la plus difficile à réaliser ; même dans les pays les plus avancés, une forte résistance s'organise toujours contre cette revendication, voyez la Grande-Bretagne, les Etats-Unis... Et si cette égalité paraît acquise dans certains états comme la France, on peut toujours craindre que le principe soit remis en question dès que le chômage fera son apparition.

La résistance est si vive que sur le fond même, sur l'adoption du principe « travail égal, salaire égal » réclamée par la Fédération syndicale mondiale, le débat a été renvoyé à une séance ultérieure du Conseil... Jusques à quand donc ? pouvons-nous nous écrier !

Les associations féminines recommandaient l'application de la Convention de 1937 concernant la prostitution, mais elles n'ont pas obtenu gain de cause ; voilà encore du retard avant la solution d'une question urgente.

D'autres problèmes très importants sollicitaient l'attention du comité qui s'occupe des problèmes féminins : le génocide, la liberté de l'information, les droits de l'homme. Il a cependant consacré la part la meilleure de son temps aux sujets qui viennent d'être brièvement énumérés, et d'aucuns ont trouvé que c'était exagéré. Nous n'aurions garde de nous plaindre, mais soyons reconnaissantes et appuyons la déclaration de Mme Lefacheux, présidente de la Commission de la Condition de la femme, qui a remercié le comité de la bienveillance et de la minutie avec lesquels il a examiné son rapport, sa sympathie lui sera un grand encouragement pour les travaux à venir.

A. W. G.



Belgique

En Belgique, on vient de nommer directeur d'administration à l'Office de la protection de l'enfance, Mme Simone Huynen, collaboratrice du « Journal des Tribunaux » et de la « Revue de droit pénal ». C'est la première fois en Belgique qu'une femme accède à un poste administratif aussi important.

Bulletin du Conseil international des femmes.

Fribourg

L'Université de Fribourg peut s'honorer d'avoir, la première en Suisse romande, nommé une femme comme professeur ordinaire. Mme Laure Dupraz, ancienne directrice de l'école secondaire des jeunes filles de Fribourg, depuis 1944 professeur extraordinaire de pédagogie à l'Université, vient d'être promue à l'ordinariat. A plusieurs reprises, cette pédagogue éminente a représenté la Suisse dans des congrès internationaux. S. F.

Check les coopérateurs

Trois Coopérateurs... ont été brillamment réélues au Conseil d'Administration de la Société coopérative suisse de consommation de Genève (SCCS), lors de l'assemblée des déléguées, le 10 avril à la salle Centrale.

IN MEMORIAM

Madame Florence Quinche

Mme A. Quinche, avocate à Lausanne, la présidente du Comité d'action suisse pour le suffrage féminin, de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, a eu le chagrin de perdre, le 3 août, sa mère, Mme Florence Quinche. C'était une Anglaise énergique, qui a été une des premières, si ce n'est la première, à pratiquer, en Suisse romande, le ski, avec son mari, alors pasteur dans le Jura bernois. A Lausanne, elle a fondé en 1912 et préside pendant trente ans la section des Samaritaines ; c'est elle qui a assuré, avec ses Samaritaines, le ravitaillement des trains d'évacués et de grands blessés pendant la guerre de 1914-1918. Les Samaritaines l'avaient nommée leur présidente honoraire et ont tenu à rendre un dernier hommage à leur fondatrice en formant une garde d'honneur à ses obsèques.

Nous assurons Mme Quinche, collaboratrice du Mouvement féministe, de notre amicale et compréhensive sympathie.

Madame Hélène Emery

Le 17 septembre, Mme A. Weigle prononce devant une tombe qu'on allait refermer et qu'entourait une foule d'amis, l'éloge funèbre de celle qui fut son étroite collaboratrice pendant ses neuf années de présidence à l'Association genevoise des femmes universitaires. Elle sut évoquer cette femme de cœur et d'action.

Quand on parle de comité, de société, d'une trésorière pendant treize ans à la tâche, on imagine des colonnes de chiffres, des bilans, des seconds rapports. Pour Mme Emery, une caisse était un moyen de faire le bien, une société, un cercle d'amis où la dernière venue doit se sentir à l'aise et être entourée de la plus chaude sollicitude. Elle excellait à établir les contacts, à deviner le service dont on avait justement besoin.

Pendant la guerre, lorsque tant de malheureux appelaient à l'aide, Mme Emery fut des premières sur la brèche : travail à l'Agence de prisonniers de la Croix-Rouge où elle traduisait la correspondance polonaise, collectes pour les colis de secours aux collèges universitaires de l'étranger, création de homes pour enfants réfugiés, organisation de séjour pour réfugiées, pour détenus libérés.

D'embâcle elle s'intéressa au scoutisme à Genève et fut un membre assidu du comité cantonal pendant plusieurs années, encourageant ses deux filles à donner au mouvement scout le meilleur de leurs forces soit comme éclaireuses soit comme cheftaines. Là aussi, son talent de compositeur a laissé une trace lumineuse dans le cœur des éclaireuses genevoises qui lui gardent un reconnaissant souvenir.

Féministe convaincue et fidèle elle lisait le Mouvement avec le plus vif intérêt et ne craignait pas de donner son avis lorsqu'une question lui tenait à cœur. A sa famille cruellement éprouvée par ce départ inattendu, nous présentons notre plus profonde et fraternelle sympathie. K. J.

Pouvoir d'une femme ministre

En février dernier, une offensive se présente au Parlement (France), pour le rétablissement des apéritifs à base d'alcool et l'autorisation de la publicité pour toutes les boissons alcooliques.

Le ministre de la santé publique étant une femme, Mme Poinso-Chapuis, amie de notre lignée, nous étions persuadés qu'en faisant appel à elle, elle saurait utilement parer la manœuvre. C'est seulement le 19 mai que les propositions vinrent en discussion devant l'Assemblée nationale. Partisans et adversaires des textes proposés rivalisaient de précision et de conviction...

Mme le ministre de la Santé publique déclina le vote de l'Assemblée. Elle fit connaître

l'opinion du gouvernement en termes énergiques, disant notamment : « Nous n'avons pas le droit, absolument pas le droit, vis-à-vis du pays, d'ouvrir toutes grandes les vannes, ni, sous prétexte que nous pourrions préférer d'autres procédés ou entrevoir d'autres méthodes, d'admettre le crime qui consiste à autoriser tous les abus, toutes les consommations, donc le déferlement de l'alcoolisme, sans lui opposer, en revanche, quoi que ce soit... »

« C'est pourquoi l'Assemblée ne peut accepter le texte et le voter aujourd'hui... Je dis très simplement qu'il ne m'est pas possible, en toute honnêteté, comme comptable de la santé publique et de l'avenir du pays, de donner à ce texte, non pas même une approbation, mais la tolérance du silence. » (Applaudissements au centre.)

(D'après les International Women's News.)

a été nommée secrétaire internationale des femmes socialistes.

* * *

Mrs. Dorothy McCullough Lee, une juriste, a été élue à une grosse majorité bourgmestre de Portland (Oregon, Etats-Unis) port commercial et industriel très important, qui pour la première fois s'est choisi une femme comme maire.

Die Frau.

Quand l'idée faisait ses premiers pas, on ne voulait pas de femmes dans les commissions.

Auguste Forel, le savant observateur des fourmis, le psychiatre de renommée mondiale, dont on vient de célébrer à Lausanne le centenaire (il était né en 1848), a eu l'audace de procéder à de nombreuses innovations. En particulier, lorsqu'il dirigeait l'asile d'aliénés du Burghölzli (Zurich) il dut lutter — et cela contre l'aumônier du Burghölzli — pour que les deux demoiselles Rinderknecht (dont l'une devint célèbre sous le nom de Mme Suzanne Orelli) pussent faire partie du comité de patronage en faveur des patients sortis de l'asile ou placés sous surveillance chez des particuliers.

(D'après *L'Abstinence*.)